

Le camp disciplinaire de l'Ontario n'est pas un camp comme les autres

et par Stephen Wormith, Jeffrey Wright, Isabelle Sauvé Paul Fleury¹
Ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario a formé, en 1995, un Groupe d'étude sur la discipline stricte et les jeunes contrevenants. Leur tâche était de concevoir un programme de discipline stricte à l'intention des jeunes délinquants. Le Groupe d'étude a défini la discipline stricte comme étant « une orientation qui utilise un cadre d'apprentissage structuré et cohérent pour inculquer aux jeunes récidivistes à risque élevé les avantages des comportements socialement acceptables² ».

Après des consultations approfondies menées auprès de praticiens et de spécialistes de la question et quelques visites dans certains établissements, le Groupe d'étude a proposé qu'un projet pilote soit mis sur pied afin d'évaluer le concept de discipline stricte. Il a recommandé également que les procédures mises au point dans le cadre du projet pilote soient par la suite appliquées à tous les établissements de garde ouverte et de garde fermée pour jeunes délinquants de l'Ontario.

Au cours des dix dernières années, beaucoup de rapports ont été publiés aux États-Unis sur les camps de type militaire, auxquels on associe l'expression « incarcération choc³ ». Apparue en Oklahoma et en Géorgie, cette théorie a d'abord été appliquée aux délinquants adultes, en 1983, puis aux jeunes contrevenants, à la fin des années 1980⁴. Les programmes qui s'appuient sur cette théorie se caractérisent par un régime de vie rigoureux de type militaire incluant des séances d'exercices, des travaux physiques et un emploi du temps très structuré⁵. C'est pourquoi on considère en général que ces programmes font partie de la « méthode dure » de réadaptation des délinquants⁶, et la controverse à leur sujet est très vive.

Bien que certaines études démontrent que les camps de type militaire peuvent engendrer une attitude positive et prosociale chez les délinquants lorsque leur participation est « volontaire » et qu'une place est faite aux activités de réadaptation⁷, d'autres par contre affirment que l'entraînement de type militaire n'y est pour rien dans ce genre de changement. Ces dernières études montrent plutôt que les changements d'attitudes positifs, lorsqu'il y en a, sont d'abord et avant tout attribuables à la motivation du personnel, à l'exécution intégrale des programmes et au fait qu'ils sont exécutés en temps opportun⁸. Quoi qu'il en soit, il n'existe aucune preuve formelle démontrant que ce type de régime a une incidence sur le taux de récidive⁹. Il n'est donc pas étonnant que le premier établissement à discipline stricte de l'Ontario, administré par le secteur privé et issu du projet Nouvelle direction-face, ait soulevé une vive controverse et attiré fortement l'attention des médias lorsqu'il a ouvert ses portes, en juillet 1997¹⁰.

Tri et sélection des jeunes délinquants

Pour participer au projet Nouvelle direction, les jeunes délinquants doivent répondre à certains critères de sélection objectifs comme par exemple:

- être de sexe masculin; n’ avoir aucune condamnation pour homicide, incendie criminel ou pour une infraction sexuelle;
- être âgés de 16 à 19 ans;
- être en bonne santé et ne pas avoir de déficience physique majeure susceptible d’ empêcher leur participation au programme; avoir encore à purger de quatre
- à dix mois d’ une peine de garde fermée; ne pas être atteint d’ un trouble mental grave (c’ est-à-dire ne pas souffrir d’ un trouble affectif ou psychotique, comme la dépression, ne pas avoir de tendances suicidaires ou encore ne pas prendre de médicaments psychotropes).

Dans chacun des établissements pour jeunes délinquants de la province, des comités de sélection ont été créés afin de choisir les candidats susceptibles de participer au projet Nouvelle direction. Chaque comité se compose d’ un chef d’ unité, d’ un clinicien et d’ un représentant du projet Nouvelle direction. Ces comités de sélection appliquent les critères de sélection objectifs et travaillent en étroite collaboration avec un coordonnateur de placements, qui relève du Ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels (MSGSC). Le coordonnateur de placements étudie les dossiers des candidats proposés par les comités de sélection et constitue une réserve de jeunes délinquants admissibles qui participeront au projet Nouvelle direction ou qui seront soumis à des mesures de contrôle mises en place afin d’ évaluer les résultats du projet.

Description du programme

Le projet Nouvelle direction met en œuvre les meilleures pratiques de notre système de justice pour les jeunes dans un encadrement de type militaire, et c’ est pourquoi il se compose de plusieurs éléments. L’ encadrement de type militaire constitue un milieu qui permet de concentrer l’ attention des jeunes sur des activités positives, de mesurer les progrès réalisés et de récompenser par des promotions les jeunes les plus méritants.

Dans ce régime de type militaire, le personnel et les jeunes portent un uniforme et un titre (sergent et cadet). Chaque matin, la journée commence par le réveil, suivi des rassemblements pour la toilette, le petit déjeuner et l’ inspection. L’ horaire laisse peu de place aux temps avec une précision toute comprend une vaste gamme programmes (voir le Tableau 1).

Tableau 1

Horaire quotidien du peloton de cadets no 1 (niveau d’ entrée)			
Semaine		Fin de semaine	
Heure	Activité	Heure	Activité
6 h	Réveil	6 h	Réveil. Rassemblement – Toilettes
6 h 05	Préparation à l’ inspection	6 h 15	Préparation à l’ inspection
6 h 45	Rassemblement – Toilettes et inspection	6 h 45	Rassemblement – Douches

7 h 15	Rassemblement – Petit déjeuner	7 h 15	Rassemblement – Petit déjeuner
7 h 45	Rassemblement – Hygiène	8 h	Rassemblement – Inspection
7 h 50	Rassemblement – Inspection	8 h 15	Grand nettoyage : cuisine, buanderie, gymnase, rotonde, administration, dortoir, salles de cours, cagibi à déchets, toilettes
8 h	Rassemblement – Nettoyage salle à manger	9 h 30	Film et discussion
8 h 10	Rassemblement – Exercices et cérémonie	11 h 30	Guide de conduite
9 h 15	Éduc. physique (lundi, mardi, mercredi)	12 h 30	Rassemblement – Déjeuner Formation professionnelle (mardi, jeudi)
10 h 45	Dynamique de groupe, programme de base	13 h	Rassemblement – Sports
11 h 30	Dynamique de groupe, programme de base	15 h	Dynamique de groupe
12 h 15	Préparation pour le déjeuner	16 h	Exercices
12 h 30	Rassemblement – Déjeuner	17 h	Rassemblement – Souper
12 h 55	Rassemblement – Hygiène	17 h 30	Dortoir – Lecture et travaux scolaires
13 h	Rassemblement – Formation 13 h Anglais, classe B 15 h 50 Mathématiques, classe A 15 h 40 Pause 15 h 50 Gestion de la vie personnelle Santé – Mercredi	18 h 10	Appels téléphoniques, scolaire, éduc. physique privilèges d'encouragement: guitare, radio, jeux, magazines
17 h	Rassemblement – Souper	19 h 10	Rassemblement – Sports
17 h 25	Rassemblement – Hygiène	20 h	Nettoyage – Douches Dernière lessive
17 h 30	Dortoir – Lecture et travaux scolaires	20 h 30	Rassemblement – Casse-croûte du soir
18 h 15	Appels téléphoniques. Guide de conduite, préparatifs pour le lendemain, nettoyage	20 h 45	Rassemblement pour le dortoir– Médicaments
19 h 15	Rassemblement – Sports	22 h 00	Extinction des lumières
20 h 15	Dortoir		
20 h 30	Rassemblement – Casse-croûte du soir		
20 h 45	Rassemblement – Hygiène		
21 h	Nettoyage salle à manger, rotonde et salles de bain		
21 h 45	Extinction des lumières, rangement des effets personnels		

En plus des activités de type militaire, le projet Nouvelle direction offre les programmes de formation scolaire et professionnelle et les programmes récréatifs qu'on retrouve dans la plupart des établissements pour jeunes délinquants ainsi que des traitements spécialisés dans quatre domaines particuliers (aptitudes cognitives, toxicomanie, gestion de la colère et acquisition de valeurs et de réflexion morale), un système fondé sur l'amélioration du comportement, un programme de dynamique de groupe et un programme de suivi.

Le programme de développement des aptitudes cognitives comporte 12 séances obligatoires pour tous les cadets du projet Nouvelle direction. Ce programme s'appuie sur le principe voulant que la recherche de la solution à un problème personnel doit commencer par une réflexion sur la situation personnelle de l'individu.

Le programme montre donc aux cadets comment acquérir un mécanisme de règlement des problèmes qui favorise l'action et la pensée anticriminelles. Le programme de lutte contre la toxicomanie comprend 12 séances d'information réparties sur une période de 4 semaines. La première partie du programme présente de l'information sur les drogues. On explique aux participants la terminologie de la drogue, les divers types de drogues ainsi que leurs effets à court terme et à long terme. Au moyen d'une autoévaluation, les jeunes arrivent à découvrir et à comprendre leurs habitudes de consommation de drogue. La deuxième partie du programme porte sur les objectifs à atteindre, la prise de décisions et le développement des habiletés.

Le programme de gestion de la colère est un programme obligatoire d'une durée de 24 heures pour tous les jeunes qui participent au projet Nouvelle direction. Ceux-ci apprennent surtout à exprimer leur colère d'une manière saine et à modifier leur comportement destructeur. On enseigne aux cadets des moyens d'acquérir des mécanismes fondamentaux de gestion de la colère et de la tension. On leur donne aussi régulièrement l'occasion de mettre en pratique les compétences acquises.

Le programme d'acquisition de valeurs et de réflexion morale comporte 20 séances que tous les cadets doivent suivre. Ceux-ci apprennent à reconnaître les attitudes, les valeurs et les convictions qui rationalisent, justifient ou minimisent le comportement criminel. Le programme de gestion du comportement présente différents comportements appropriés ou souhaités ainsi que d'autres comportements non appropriés ou antisociaux. Tous les jours, le personnel évalue le rendement des cadets à l'aide d'une échelle cinq points, appliquée à sept domaines (tâches et corvées quotidiennes, relations avec les autres cadets, relations avec le personnel, participation aux programmes en groupes, rendement scolaire, condition physique ainsi que tenue vestimentaire et conduite). Les promotions sont régies par le Guide de conduite du cadet. Ce guide définit les tâches que les cadets doivent accomplir pour passer du niveau 1 au niveau 4 du système d'amélioration du comportement. Le caractère militaire du projet Nouvelle direction s'exprime clairement dans certaines tâches comme « mémoriser le mot d'ordre du cadet » ou « effectuer les mouvements réglementaires et saluer correctement ». Les tâches sont toutefois très variées et comprennent notamment la « participation franche et positive au counseling de groupe » et la « préparation d'une lettre pour votre agent de probation exposant vos buts et vos plans ».

Deux fois par semaine, sous la direction des sergents d'état-major, chacun des quatre pelotons participe à une séance du programme de dynamique de groupe, inspiré des travaux consacrés au traitement général de la délinquance¹¹. Ce programme permet aux cadets d'exprimer leurs préoccupations et de transmettre leurs demandes personnelles ou collectives à l'administration, par la voie de la chaîne de commandement. Un président désigné assure le bon déroulement de la rencontre en demandant à chaque participant de présenter au groupe un élément d'information « positif » ou « négatif ». De plus, un gestionnaire de cas (conseiller) et un travailleur de première ligne (sergent) sont assignés à chaque jeune, et leur tâche consiste à suivre ses progrès et à lui fournir des services individualisés.

Tableau 2

Évaluation du projet Nouvelle direction selon le Critère d'évaluation des programmes correctionnels				
	Première évaluation		Deuxième évaluation	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Mise en œuvre du programme	8/11	73%	9/11	82%
Évaluation des bénéficiaires avant l'exécution du programme	11/11	100%	11/11	100%
Caractéristiques du programme	10/18	56%	16/19	84%
Caractéristiques du personnel	4/7	58%	6/7	86%
Évaluation	4/5	80%	4/5	80%
Autres	5/6	83%	6/6	100%
Total	42/58	72%	52/59	88%

Enfin, pour assurer la continuité des services offerts aux cadets, il existe un programme de suivi destiné à ceux qui ont terminé la partie de leur peine en garde fermée et qui peuvent retourner dans la collectivité. L'exécution de ce programme est confiée à des employés du projet Nouvelle direction, qui assurent un suivi dans la collectivité, et à des conseillers contractuels qui offrent le même genre de services dans les localités éloignées. Ce suivi, qui comprend des services de counseling, de surveillance et de défense des intérêts des jeunes, sont offerts dans le cadre du plan de traitement préparé au moment de leur mise en liberté.

Évaluation du programme

Le Ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels de l'Ontario a demandé à des organismes privés d'effectuer des évaluations indépendantes des méthodes et des résultats (récidive) du projet Nouvelle direction. De plus, ce projet a fait l'objet d'une évaluation à grande échelle, dans plusieurs établissements, des programmes de discipline stricte et des camps de type militaire dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

L'évaluation des méthodes détermine le potentiel du projet Nouvelle direction sur le plan de la

réinsertion sociale. Le Correctional Program Assessment Inventory (CPAI) [Critère d'évaluation des programmes correctionnels]¹² examine les descriptions et les activités des programmes et les comparer aux méthodes les plus prometteuses et les moins prometteuses que propose la littérature spécialisée pour réduire la récidive. Le CPAI a été appliqué trois fois jusqu'à maintenant (en avril et en septembre 1998 et en janvier 1999), et les

résultats des deux premières analyses ont été publiés (voir le Tableau 2)¹³. Après avoir appliqué pour la première fois le CPAI, l'évaluateur a conclu que le projet Nouvelle direction pouvait être classé dans la marge inférieure de la catégorie « Très satisfaisant ». D'après les normes du CPAI, cette cote signifie que le programme offre d'excellentes possibilités en ce qui concerne la protection du public par la réduction de la récidive. Lorsque le CPAI a été appliqué la deuxième fois, le projet Nouvelle direction a obtenu sans équivoque la cote « Très satisfaisant », à un point tel que le score obtenu était l'un des plus élevés jamais enregistrés depuis qu'on applique le CPAI¹⁴. La partie concernant la collectivité, qui a été ajoutée tout récemment au programme et qui en est encore au stade de la mise en œuvre, a mérité la cote Satisfaisant dès sa première évaluation.

Dans le cadre de l'évaluation des résultats, d'autres chercheurs contractuels vont évaluer et comparer le taux de récidive des cadets ayant participé au projet Nouvelle direction à celui d'un groupe de jeunes du même âge. Ils vont aussi déterminer si les jeunes délinquants récidivistes ont suivi avec succès toutes les étapes du projet, si les nouvelles infractions ont été plus graves ou moins graves que l'infraction initiale, combien de temps s'est écoulé avant que la nouvelle infraction soit commise et quels changements attribuables au programme ont facilité la réinsertion sociale des jeunes contrevenants.

L'évaluation, réalisée dans plusieurs établissements, a établi une comparaison entre le milieu de vie de 25 établissements à discipline stricte et les programmes traditionnels prévus pour les jeunes contrevenants. Même si les conclusions de l'évaluation ne font pas de distinction entre les différents établissements, par exemple ceux qui font partie du projet Nouvelle direction, les tendances générales sont très intéressantes. Les jeunes placés dans un camp de type militaire estiment que leur milieu de vie est mieux contrôlé, plus actif et plus structuré. Ils estiment aussi que ce milieu présente moins de dangers et offre plus de programmes de thérapie et de transition que les établissements traditionnels pour les jeunes¹⁵. De même, comparativement à leurs collègues des établissements ordinaires pour les jeunes, les employés des camps de type militaire considèrent que ces établissements présentent moins de dangers pour eux et pour les résidents, que leur milieu de travail est plus gratifiant et que la communication avec la direction est meilleure¹⁶.

Conclusion

Il est encore trop tôt pour évaluer les effets du programme Nouvelle direction sur le taux de récidive des jeunes délinquants. Par contre, l'évaluation des méthodes a démontré la présence des principaux indicateurs des programmes correctionnels efficaces, probablement parce qu'on a préparé avec beaucoup de soin un ensemble de services équilibré et adapté aux besoins. De plus, les résultats préliminaires d'une évaluation de plusieurs établissements pour jeunes en Amérique du Nord montrent

que les établissements où la discipline est stricte pourraient présenter plusieurs avantages par rapport aux centres pour jeunes de type traditionnel (activités plus nombreuses, encadrement, surveillance et sentiment de sécurité ressenti par le personnel et les jeunes).

Lorsque l'étude sur les résultats du projet Nouvelle direction sera terminée, le Ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels de l'Ontario devrait être plus en mesure de déterminer si les méthodes traditionnelles d'exécution des programmes (motivation du personnel, intégrité des programmes et pertinence du contenu) sont liées à des résultats correctionnels positifs lorsqu'elles sont utilisées dans un encadrement de type militaire.

1. CP 4100, 200 Première Avenue ouest, North Bay (Ontario) P1B 9M3

2. CARR, G. et ECKER, J. Recommandations du Groupe d'étude sur la discipline et les jeunes contrevenants, Toronto, Ministère du solliciteur général et des Services correctionnels, août 1996.

3. MacKENZIE, D.L. « Boot Camp Prisons: Components, Evaluations and Empirical Issues », *Federal Probation*, vol. 54, 1990, p. 44-52.

4. CORREIA, M. « Boot Camps, Exercise and Delinquency: An Analytic Critique of the Use of Physical Exercise to Facilitate Decreases in Delinquent Behavior », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 13, 1997, p. 94-113.

5. MacKENZIE, D.L. et BRAMER, R. « Shock Incarceration and Positive Adjustment During Community Supervision », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 11, 1995, p. 111-142.

6. GENDREAU, P., GOGGIN, C., CULLEN, F., ANDREWS, D. et BONTA, J. The Effectiveness of 'Get Tough' Strategies on Offender Recidivism, sans date. Document soumis pour publication, Centre d'études sur la justice pénale, Université du Nouveau-Brunswick, C.P. 5050, St-John (Nouveau-Brunswick), E2L 4L5.

7. MacKENZIE, D.L. et SOURYAL, C. « Inmates Attitude Change During Incarceration: A Comparison of Boot Camp with Traditional Prison », *Justice Quarterly*, vol. 12, 1995, p. 501-530.

8. McCORKLE, R. « Correctional Boot Camps and Change in Attitude: Is all this Shouting Necessary? », *Justice Quarterly*, vol. 12, 1995, p. 365-375.

9. MacKENZIE, R. BRAME, D. McDOWALL, D. et SOURYAL, C. « Boot Camp Prisons and Recidivism in Eight States », *Criminology*, vol. 33, 1995, p. 326-357.

10. Voir par exemple, Canadian Broadcasting Corporation, « Electronic Monitoring Bracelets », As it Happens, émission de radio de la CBC, 8 janvier 1997; Societe John Howard del'Ontario, « Boot Camp for Young Offenders », Fact Sheet #8, Toronto, août 1996; Syndicat des employés et employées de la Fonction publique de l'Ontario, Just Say 'No' to Boot Camp Prisons, A Special Report to the Ontario Public Service Employees Union, Toronto, 1995. Voir également S. Reid-MacNevin, « Boot Camp for Young Offenders: A Politically Acceptable Punishment », Journal of Contemporary Criminology, vol. 13, 1997, p. 155-171 et J. Rimore, « Boot Camps no Solution to Crime », Sudbury Star, 9 janvier 1997.
11. VORRATH, H. et BRENDTRO, L. Positive Peer Culture, Second Edition, New York, Aldine de Gruyter, 1985.
12. GENDREAU, P. et ANDREWS, D.A. Correctional Program Assessment Inventory (CPAI) Answer Form, 6t hed, Université du Nouveau-Brunswick, St-John, 1996. Voir aussi D.A. Andrews, Assessing Program Elements for Risk Reduction: The Correctional Program Assessment Inventory (CPAI), document présenté à l'International Association of Residential and Community Alternatives, Ottawa, octobre 1995.
13. ANDREWS, D.A. CPAI Project Turnaround - Report One, avril 1998 et CPAI Project Turnaround - Report Two, septembre 1998, Université Carleton, Ottawa.
14. ANDREWS, CPAI Project Turnaround - Report Two.
15. STYVE, G., MacKENZIE, D., GOVER, A. et MITCHELL, O. Perceived conditions of confinement in juvenile correctional institutions: A national evaluation of boot camps and traditional facilities, document présenté à l'Annual Meeting of the American Society of Criminology, Washington (DC), novembre 1998.
16. MITCHELL, O. MacKENZIE, D., GOVER, A. et STYVE, G. National evaluation of juvenile correctional facilities: Staff perceptions of the environment and working conditions, document présenté à l'Annual Meeting of the American Society of Criminology, Washington (DC), novembre 1998.